

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

PERSONNES HANDICAPÉES
ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Arrêté du 24 janvier 2013 portant agrément de terrains de stages de formation pratique pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds (CAPEJS) – session 2013

NOR : AFSA1330013A

La ministre des affaires sociales et de la santé et la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion,
Vu le décret n° 86-1151 du 27 octobre 1986 instituant un diplôme d'État intitulé « certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds » ;

Vu l'arrêté du 20 août 1987 modifié fixant les modalités de formation, les conditions d'organisation de l'examen en vue de l'obtention du diplôme d'État intitulé « certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds »,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Pour l'année scolaire 2012-2013, sur proposition du Centre national de formation des enseignants intervenant auprès des déficients sensoriels (CNFEDS), les établissements et services suivants sont agréés comme terrains de stage de formation pratique :

IJS de Bourg-en-Bresse, 5, rue du Lycée, BP 8, 01001 Bourg-en-Bresse.
APAJH 06, 268, avenue de la Californie, 06200 Nice.
CDDS de Rodez, 15, boulevard François-Fabié, 12000 Rodez.
IRJS Les Hirondelles, 73, traverse des Favres, 13011 Marseille.
Centre Jacques-Cartier, 20, rue du Vau-Méno, 22070 Saint-Brieuc.
IME La Providence, Le Village, 26190 Saint-Laurent-en-Royans.
IJS André-Beulé, 1 bis, rue Mauté-Lelasseux, 28400 Nogent-le-Rotrou.
CROP Paul-Bouvier, 24, route d'Alès, 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort.
CESDA Richard-Chapon, 61, rue de Marseille, 33000 Bordeaux.
INJS de Bordeaux, 25, cours du Général-de-Gaulle, 33170 Gradignan.
CAL, avenue du Bon-Air, 33700 Mérignac.
CESDA, 14, rue Saint-Vincent-de-Paul, 34090 Montpellier.
Institut Paul-Cézanne, 8, rue Anne-Boivent, 35300 Fougères.
Institut Plein-Vent, 40, rue Franklin, 42000 Saint-Étienne.
IPJSM La Persagotière, 30, rue Frère-Louis, 44260 Nantes.
IRÉSDA, 26, rue de l'Abbé-de-l'Épée, 45144 Saint-Jean-de-la-Ruelle.
Centre Charlotte-Blouin, 4, rue de l'Abbé-Frémond, 49100 Angers.
IES Joseph-Cressot, 9, avenue de Montmorency, 52400 Bourbonnes-les-Bains.
IJS La Malgrange, 2, rue Joseph-Piroux, 54140 Jarville-la-Malgrange.
Centre Gabriel-Deshayes, Brech, 56400 Auray.
INJS de Metz, 49, rue Claude-Bernard, 57074 Metz.
CRESDA, 64, rue Nationale, 59710 Pont-à-Marcq.
CESDA La Providence, 103, chemin des Planches, 61000 Alençon.
CEJS, 10, rue des Augustines, 62008 Arras.
Centre Auguste-Jacoutot, 80, avenue de Neuhof, 67100 Strasbourg.
Institut le Bruckhof, 7, rue de Soultz, 67100 Strasbourg.
IDS Le Phare, 16, rue de Kingersheim, 68312 Illzach.
INJS de Chambéry, 33, rue de l'Épine, 73290 La Motte-Servolex.

INJS de Paris, 254, rue Saint-Jacques, 75005 Paris.
Centre Augustin-Grosselin, 5-15, rue Olivier-Noyer, 75014 Paris.
CEOP, 22-24, rue des Favorites, 75015 Paris.
ADESDA, 19 *bis*, avenue du Centre, 78470 Guyancourt.
CSDA Fondation Bon-Sauveur-d'Alby, 1, rue Lavazière, 81025 Albi.
IRJS SEES FP, 116, avenue de la Libération, 86000 Poitiers.
IRJS CESH, 116, avenue de la Libération, 86000 Poitiers.
CSL Albert-Camus, allée de Nancy, 91300 Massy.
IJS, rue Ravon, 92340 Bourg-la-Reine.
CRESN, 60, avenue E.-Cossonneau, 93160 Noisy-le-Grand.
École intégrée Danielle-Casanova, 22-26, rue de Picardie, 95100 Argenteuil.
Centre EPHPHETHA, route de Neuf-Château-Bel-Air, 97130 Capesterre-Belle-Eau.
IDA Morne-Rouge, 23, rue Principale-Batelière, 97233 Schœlcher.
Centre de rééducation La Ressource, 97438 Sainte-Marie.

Article 2

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont mention sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 24 janvier 2013.

Pour les ministres et par délégation :
Par empêchement de la directrice générale
de la cohésion sociale :
*La sous-directrice de l'autonomie
des personnes handicapées et des personnes âgées,*
N. CUVILLIER